

SARL AB DESIGN
S.A.R.L. au capital de 1000,00 Euros
Siège social : 16 rue de Lancry
75010 Paris
R.C.S : 529 446 809 PARIS

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/03/2022

Le premier mars deux mil vingt-deux les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Jean-François MORY, détenant 51 parts sociales,
Madame BEJAR Alexandra, détenant 49 parts sociales,

Total des parts des associés présents : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Tous les associés étant présents l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes clos au 31/12/2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et affectation des résultats,
- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°1

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 qui font apparaître une perte de 22.103,96 euros.

Cette perte sera affectée au poste Report à nouveau débiteur de - 126.296,72 euros, qui passera ainsi à -148 400,68 euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION n°2

L'assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention "Société en liquidation", ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé 16 rue de Lancry 75010 Paris.

RESOLUTION n°3

L'assemblée générale extraordinaire nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation Monsieur Jean-François MORY demeurant 13 rue Bouchardon 75016 PARIS.

L'assemblée générale extraordinaire met fin aux fonctions de la gérance à compter de ce jour.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Le Liquidateur devra établir les comptes de clôture.

RESOLUTION n°4

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents

Les associés présents

Monsieur Jean-François MORY, associé et Président de séance

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line followed by a vertical line and a small loop.

Madame Alexandra BEJAR, associée.

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, flowing 'A' and 'B' followed by a period.